

M. CRUICKSHANK: Je présume qu'une fois terminée l'étude du nouveau bill nous pourrions revenir à la loi susmentionnée ?

Le PRÉSIDENT: Nous ferons ce que le Comité voudra, soit en reprendre l'étude, soit aborder un autre sujet.

M. KIDD: Je m'étais proposé de suivre l'étude de la loi concernant les petite propriétés. Quand sera-t-elle reprise ?

Le PRÉSIDENT: Si la motion est adoptée, j'ai l'idée bien nette qu'elle ne reviendra pas cette session.

M. KIDD: Alors m'accordera-t-on rien que deux minutes ?

Le PRÉSIDENT: M. Kidd veut faire des observations pendant deux minutes.

M. MUTCH: Si de cette façon nous pouvons épargner une heure, allez-y.

M. KIDD: Lorsque M. Murchison a abordé l'étude de la construction près de Kingston, il nous a dit qu'on construirait à environ quatre milles de cette ville des maisons pour cinquante à soixante anciens combattants. C'est tout ce qu'il envisage pour là-bas. Aujourd'hui deux cents anciens combattants arpentent les rues de Kingston et rien ne sera fait pour eux. Je vous prie instamment, monsieur Murchison, ainsi que le ministre, de ne rien ménager en vue de l'adoption du bill, afin que les anciens combattants trouvent à se loger à leur retour. Je songe à un mécanicien spécialisé qui vient de revenir d'outre-mer. Sa mère touche la pension de vieillesse et vit avec une sœur célibataire. Nous ne faisons rien pour lui. Il pourrait recevoir un lopin de terre, y aménager un jardin et s'y construire une maison près de son église et de son école. Nous devrions faire quelque chose pour lui dans une ville comme Kingston. Ce que j'ai à dire s'applique à tous les autres comtés et villes du Canada. Nous devrions faire quelque chose pour les anciens combattants dans cette situation.

Le PRÉSIDENT: Le Comité veut-il adopter la motion de M. Mutch ? Est-elle adoptée ? Adopté !

Le TÉMOIN: J'aurais un mot à dire avant l'ajournement.

M. GREEN: Quelle était la motion ?

Le PRÉSIDENT: La motion de M. Mutch est que nous cessions immédiatement l'étude du bill sur les terres destinées aux anciens combattants et que nous abordions à la prochaine séance celle de l'avant-projet de loi pourvoyant à des allocations de réadaptation aux anciens combattants.

M. GREEN: Si je comprends bien, cet avant-projet de loi ne vise qu'à mettre sous forme de loi ce qui constitue déjà un arrêté en conseil ?

M. CROLL: Dans une grande mesure.

M. GREEN: N'en est-il pas ainsi ?

Le PRÉSIDENT: Oui, c'est cela.

M. GREEN: Pour que les anciens combattants ne perdent pas leurs droits même si l'arrêté en conseil reste tel quel. Nous avons décidé auparavant que le bill sur les terres destinées aux anciens combattants était le plus important après le bill sur les indemnités de service de guerre. J'étais malheureusement absent à l'ouverture de la séance du Comité ce matin, mais il semble maintenant que l'étude du premier de ces bills va être remise à l'an prochain. C'est-à-dire, que ses modifications ne seront peut-être adoptées qu'en mai. Le temps est précieux. M. Murchison nous a dit l'autre jour qu'on s'attendait à 35,000 demandes fin 1946, mais à l'en croire, la moitié seulement seraient réglées. Cela fait voir à mon sens la gravité de la situation, que quelque chose va mal. Il faut prendre les moyens de hâter le fonctionnement de tout ce plan d'établissement sur les terres. Pour ma part, je ne comprends pas pourquoi, vu les circonstances, il faille remettre l'étude du bill sur les terres desti-